

**ARRETE PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION SOCIALE
DE SORBONNE UNIVERSITE**

LE PRESIDENT DE SORBONNE UNIVERSITE

Vu la délibération n°23/2018 du Conseil d'administration de Sorbonne Université du 20 mars 2018, qui dispose en son article 5, que la commission sociale est composée de trois représentants de l'administration et d'un représentant désigné par chaque organisation représentative du personnel ayant des élus au comité technique de l'Université ou au comité technique ministériel ;

Vu la composition du comité technique de Sorbonne Université et du comité technique ministériel ;

Vu les désignations par les organisations syndicales ;

ARRETE

Article 1 :

Sont désignés membres de l'administration :

- La Directrice générale des services ou son représentant ;
- Un représentant de la Direction du Développement des Ressources Humaines ;
- Un représentant des services des facultés.

Article 2 :

Sont désignés membres titulaires et suppléants des organisations représentatives du personnel :

- CGT : Mme Béatrice VOILMY – titulaire et M. Patrick CAO HUU THIEN – suppléant ;
- SGEN – CFDT : Mme Elodie BARRAULT-BASTIN – titulaire et Mme Florence BONNAUD – suppléante ;
- SNPTES : Faouzia BESSEDDIK – titulaire et M. Mme Lucienne DANJOUTIN – suppléante ;
- INDEPENDANTS : M. Laurent NEAUPORT – titulaire ;
- FNEC FP FO : Mme Carole GAUNON - titulaire et Mme Lygie JACQUET- suppléante ;
- SUD Education : Mme Véronique ALVARO – titulaire et M. Matthew CHARLTON – suppléant ;
- UNSA : Mme Amélie CHASTEL – titulaire et Mme Suzanne EBION – suppléante ;
- FSU : M. Philippe AUBRY – titulaire et Mme Michela GRIBINSKI – suppléante.

Article 3 :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de cet arrêté qui sera notifié aux personnes nommées et publié sur le site de l'université.

Fait à Paris, le 25 mai 2018

Le Président de Sorbonne Université

Jean CHAMBAZ

